

COMMENT FAIRE POUR L AIDER ?

Par Profil supprimé Postée le 28/04/2016 23:05

Mon fere est alcoolique et il nous demande enfin de l aider dites moi vers qui ce retourner ? Ou trouver un centre qui le garderais et le suiveras ?

Mise en ligne le 29/04/2016

Bonjour,

Nous ne connaissons pas la situation de votre frère, ni son degré de dépendance à l'alcool et les conséquences de celles-ci, mais il nous semble important de mobiliser le plus possible votre frère dans ses démarches de demande d'aide.

Il existe deux types de structures qui proposent deux accompagnements distincts. S'il souhaite être encadré pour faire une cure de sevrage, il pourrait être hospitalisé dans un centre spécialisé pour les cures. Il existe des cures de 7 jours ou des cures plus longues allant jusqu'à 4 semaines. Les cures de sevrage, lui permettraient de faire face au symptôme de manque physique et d'être encadré pour arriver à l'abstinence. Mais elle n'est pas suffisante pour traiter la dépendance psychologique. La cure doit être suivie d'un accompagnement psychologique et éventuellement médical et social. Il existe des centres qui proposent un tel accompagnement gratuitement et anonymement. Il s'agit des centres de soins en addictologie (CSAPA ou ANPAA) qui proposent des consultations de médecins spécialisés en alcoologie, de psychologue et de travailleurs sociaux. Ces centres s'adressent d'ailleurs aux personnes ayant une dépendance et également à la famille ou aux proches afin de proposer un soutien et éventuellement des conseils pour se positionner au mieux avec la personne qui demande de l'aide.

Vous pourrez trouver des adresses de centres de cure dans notre rubrique « adresses utiles » en sélectionnant le critère « sevrage hospitalier court » ou le critère « sevrage hospitalier de + de 7 jours ». Vous pourrez, dans cette même rubrique trouver des adresses de centres de soins en addictologie en sélectionnant le critère « soutien familial » pour vous ou « sevrage ambulatoire » ou « soutien individuel » pour lui.

Vous pouvez également joindre nos écoutants qui pourraient vous conseiller des adresses et vous guider dans l'accompagnement de votre frère. Ils sont joignables de 8h à 2h, 7j/7j au 0800 23 13 13. Les appels sont anonymes et gratuits depuis un poste fixe.

Comme nous le précisons au début, il est important d'impliquer activement votre frère dans ses démarches. Nous vous conseillons par exemple, de faire les prochaines recherches avec lui et de lui proposer de prendre lui-même le rendez-vous.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service